



# REVUE MALIENNE DE LANGUES ET DE LITTERATURES

REVUE SCIENTIFIQUE DE LANGUES, LITTERATURES ET SCIENCES HUMAINES



REVUE SEMESTRIELLE DE L'UNIVERSITE DES  
LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES DE BAMAKO

ISSN 1987-1228



## **Administration**

Directeur de publication : Pr Denis DOUYON, Ecole Normale Supérieure  
amadougnon@gmail.com

Rédacteur en chef : Dr Mamadou DIA, FLSL / ULSHB  
Oudidiam55@gmail.com

Secrétaire de la revue : Dr Moriké DEMBELE, FSHSE / ULSHB  
morikdembele@yahoo.fr

Responsables financiers et marketing : Dr Afou DEMBELE, FLSL / ULSHB  
afoudem@gmail.com

Chargé de production : Dr Aboubacar COULIBALY, FLSL / ULSHB  
aboubacarscouly@hotmail.com

Délégué Afrique : Dr Kawelé TOGOLA, FSHSE / ULSHB  
kawoletogola@yahoo.fr

Délégué Etats Unis : Dr Fatoumata KEITA, FLSL / ULSHB  
fatoumatakeita808@gmail.com

Délégué France : Dr N'Bégué KONE, FLSL / ULSHB  
konenbegue@gmail.com

## **Comité scientifique**

Pr Samba TRAORE, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako

Pr Emile CAMARA, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako

Pr Boniface KEITA, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako

Pr Ntji Idriss MARIKO, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako

Pr Doulaye KONATE, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako

Pr Moustaph DICKO, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako

Pr Jean Bosco KONARE, Université des Sciences Sociales et des Gestion de Bamako

Pr Drissa DIAKITE, Université des Sciences Sociales et des Gestion de Bamako

Pr Salif BERTHE, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako

Pr Bakary CAMARA, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako

Pr Issiaka SINGARE, Université des Sciences sociales et de gestion Bamako

Pr Famakan Oulé KONATE, Université des Sciences Sociales et des Gestion de Bamako

Pr Moussa DAFF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Pr Hamidou Nacuzon SALL, Université Cheikh Anta Diop Dakar

Pr Meke MEITA, Université Felix Houphouët Boigny de Cocody

Pr Adama COULIBALY, Université Felix Houphouët Boigny de Cocody  
Pr Arnaud RICHARD, Université Paul Valéry de Montpellier 3  
Pr Jean François DURAND, Université Paul Valéry de Montpellier 3  
Pr Celestin Djah DADIE, Université Alassane Ouattara de Bouaké  
Pr Manhan Pascal MINDIE, Université Alassane Ouattara de Bouaké  
Pr Arouna DIABATE, Université de Koudougou  
Pr Valéan F. TINDAOGO, Université de Koudougou  
Pr Jean Emile CHARLIER, Université Catholique de Louvain (ULC) de Bruxelles  
Pr Catherine MAZAURIC, Université de Marseille Aix Provence  
Dr Denis DOUYON, Ecole Normale Supérieure  
Dr Oumar KANOUTE, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako  
Pr Mamadou Bani DIALLO, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako  
Dr Balla DIARRA, Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée de Bamako  
Dr Cheikh Tidiane SALL, Université Cheikh Anta Diop de Dakar  
Dr Ndo CISSE, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako  
Dr Idrissa S. TRAORE, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako  
Dr Bougoutié COULIBALY, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako  
Dr Mahamady SIDIBE, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako  
Dr Modibo Bah KONE, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako  
Dr Ahmadou MAIGA, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako

# Sommaire

Contributeurs	TITRE DE LA CONTRIBUTION	Page
FOFANA Chifolo Daniel,	<b>DROITS DE L'HOMME ET L'HUMANISME DU LEVIATHAN A TRAVERS LE CONTRAT SOCIAL CHEZ HOBBS</b>	7
M.TOTI AHIDJE Zahui Gondey	<b>ETUDE DES INCIPITS DE <i>LES SOLEILS DES INDEPENDANCES</i> D'AHMADOU KOUROUMA ET DE L'AVENTURE AMBIGUË DE CHEIKH HAMIDOU KANE</b>	22
N'Cho Brou Hyacinthe,	<b>PROBLEMATIQUE DE L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLOMES DES UNIVERSITES PUBLIQUES DE COTE D'IVOIRE : CAS DES UNIVERSITES ALASSANE OUATTARA DE BOUAKE (UAO) ET JEAN LOROUGNON GUEDE (UJLOG) DE DALOA</b>	41
Djakaridja YÉO	<b>JUSTICE SOCIOPOLITIQUE ET DEVELOPPEMENT CHEZ ARISTOTE : CONTRIBUTION A LA QUETE D'EMERGENCE DES ÉTATS AFRICAINS</b>	60
Pierre Kouakou TANO & FANNY Losséni	<b>L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE ET LE THEATRE DANS LA RESOLUTION DES CONFLITS : ACTIVITES, ENCADREMENT, ET FORMATION DES LIENS SOCIAUX</b>	76
Bouréma KANSAYE	<b>LA PAROLE DU CHEF ENTRE ORDRE ET DESORDRE CHEZ LES DOGON DE LA FALAISE DE BANDIAGARA</b>	88
DICKO Abdourahamane, & Ibrahim MAAWIYA	<b>LA GESTION DÉCENTRALISÉE DES MINI-ADDITIONS D'EAU POTABLE DANS LA COMMUNE RURALE DE GOUNA</b>	102
N'gna Traoré,	<b>ARTICULATION ET COMPETITION ENTRE L'EXPLOITATION DE L'OR ET L'AGRICULTURE A KADIOLO : QUELLES DYNAMIQUES FONCIERES ?</b>	121

Fodié TANDJIGORA	<b>LA DEPENDANCE AUX REVENUS DE LA MIGRATION DANS LA REGION DE KAYES AU MALI</b>	<b>138</b>
Idrissa Soïba TRAORE, & Aboubacar Sidiki COULIBALY,	<b>LA LITTERATURE ORALE AFRICAINE ET SON ENGAGEMENT SOCIAL DANS L'EDUCATION DES CITOYENS : UNE ANALYSE DE LA DISCOGRAPHIE DE DIENEBA SECK</b>	<b>147</b>
Dra. C. Tamara Caballero Rodríguez.	<b>LA COMPLEJIDAD DE LA PREVENCIÓN SOCIAL DE LA CONDUCTA DESVIADA, COMO BASE METODOLÓGICA PARA SU ESTUDIO EN LAS LOCALIDADES COMUNITARIAS</b>	<b>161</b>

# ARTICULATION ET COMPETITION ENTRE L'EXPLOITATION DE L'OR ET L'AGRICULTURE A KADIOLO : QUELLES DYNAMIQUES FONCIERES ?

N'gna Traoré,

*Anthropologue*

*Institut des Sciences Humaines de Bamako-Mali*

[ngnatraor@yahoo.fr](mailto:ngnatraor@yahoo.fr)

## RESUME

D'une économie essentiellement basée sur l'agriculture et ses activités connexes, les zones aurifères de Kadiolo se trouvent confrontées, depuis l'installation de la Société minière de Syama (SOMISY) et le développement de l'orpaillage, à une problématique de cohabitation entre leur activité traditionnelle de production et le nouveau système basé sur l'extraction de l'or.

En même temps que la SOMISY et d'autres sociétés, disposant de vastes permis miniers dans la zone, sont accusées d'accaparement de terre, l'orpaillage itinérant a parfois lieu sur leurs permis et sur les espaces emblavés. Comment la terre est-elle négociée et/ ou disputée par ces différents acteurs ?

Cet article a pour objectif d'expliquer et analyser, spécifiquement, la pression foncière née de l'exploitation de l'or dans deux communes de Kadiolo (Misseni et Fourou).

Nous partons d'une approche ethnographique portant description, analyse et interprétation de données qualitatives collectées dans le cadre de nos recherches doctorales à Kadiolo. L'observation est focalisée sur la SOMISY, seule société minière en activité dans la zone et les sites d'orpaillage ayant suscité des négociations ou des conflits fonciers.

Il ressort que la coexistence de l'exploitation minière avec l'agriculture revêt une double dimension de complémentarité et de compétition entre les deux activités. Les nouvelles politiques minières de l'Etat tentent de participer à la meilleure cohabitation entre les deux secteurs. Seulement, les effets de ces politiques sur la pression foncière et l'environnement restent à identifier.

## MOTS CLES

Agriculture, articulation, compétition, foncier, mines

## ABSTRACT

Of an economy essentially based on agriculture and its related activities, the gold zones of Kadiolo are confronted, since the installation of the Syama Mining Company (SOMISY) and the development of gold mining, with a problem of cohabitation between their traditional production activity and the new system based on gold mining.

At the same time that SOMISY and other companies, with large mining permits in the area, are accused of land grabbing, itinerant gold panning sometimes takes place on their permits and on the areas planted. How is the land negotiated and / or disputed by these different actors?

This article aims to explain and analyze, specifically, the land pressure born from the exploitation of gold in two municipalities of Kadiolo (Misseni and Fourou).

We start from an ethnographic approach describing, analyzing and interpreting qualitative data collected as part of our doctoral research in Kadiolo. The observation is focused on SOMISY, the only mining company operating in the area and the gold washing sites that triggered negotiations or land disputes.

It appears that the coexistence of mining with agriculture has a dual dimension of complementarity and competition between the two activities. The new mining policies of the state are trying to participate in the best cohabitation between the two sectors. Only the effects of these policies on land pressure and the environment remain to be identified.

## KEY WORDS

Agriculture, articulation, competition, land, mines

## INTRODUCTION

Au Mali, l'or occupe le premier rang parmi les principaux produits d'exportation (coton et bétail) pourvoyeurs de recettes pour le pays. La découverte d'importants gisements de minerais aurifère, l'afflux de capitaux étrangers et l'implication de sociétés multinationales dans l'exploitation de l'or ont permis à ce secteur de s'imposer au coton qui a longtemps occupé la première place dans l'exportation. Les ventes d'or à l'extérieur ont ainsi représenté 64,8% des exportations totales entre 2004 et 2008 contre 19,9% pour le coton et 7% pour le bétail. En 2012, l'or a représenté 70% des exportations totales du Mali. L'exploitation aurifère a lieu dans trois régions du Mali. Il s'agit des régions de Kayes, de Koulikoro et

de Sikasso. Au total, 9 mines industrielles sont en phase d'exploitation dans ces régions pour une production moyenne estimée à 50 tonnes d'or par an (CMM, 2012). La SOMISY, l'une de ces principales unités industrielles, est située dans le cercle de Kadiolo. Des titres miniers sont attribués à d'autres compagnies minières dans ce cercle qui est en même une zone de forte potentialité agricole. Par ailleurs à côté du secteur industriel, l'exploitation traditionnelle se développe de façon exponentielle.

Depuis une décennie, les « ruées vers l'or » dans de nombreux pays d'Afrique de l'ouest, notamment au Burkina Faso, au Bénin, au Ghana et au Mali, se sont traduites par la multiplication des sites informels d'orpaillage. En 2004 et suite à la crise ivoirienne, une « ruée vers l'or » s'est produite chez les lobi au Burkina (M. Cros et Q. Megret, 2009). En 2000, une « ruée » dans le cercle de Sikasso (Mali), a provoqué l'ouverture de 600 puits dont 20 seulement ont produit de l'or (C. Panella, 2007, p.13). Le Mali compte 350 sites d'orpaillage (S. Kéita, 2001) et plus de 200.000 orpailleurs (C. Panella, 2007). La quantité d'or produite par l'orpaillage informel est estimée entre 4 et 6 tonnes.

Plus de 100 sites d'orpaillage sont identifiés dans la région de Sikasso. Une dizaine parmi ces sites sont situés dans le cercle de Kadiolo, précisément dans les communes de Misseni et Fourou.

Le développement de l'exploitation de l'or en zone agricole pose la question de la cohabitation entre deux secteurs économiques où la terre devient un enjeu principal. Comment les dynamiques foncières liées à la production de l'or et à l'agriculture se traduisent-elles dans la zone de Kadiolo ? Nous partons de l'hypothèse que la terre, de par l'enjeu qu'elle représente, est à la fois disputée et négociée par les acteurs. Cela a amené à analyser au-delà de la compétition des deux secteurs, leurs articulations possibles.

## **1- APPROCHE METHODOLOGIQUE**

Les méthodes ainsi que les techniques et instruments ont été élaborés selon l'approche ethnographique choisie et selon le principe méthodologique que la mine est une arène dont l'analyse nécessite un regard multi-acteur. Ils ont donc suivi un principe empirico-inductif emprunté de la « grounded theory » (B. G. Glaser, A. L. Strauss, 1999), de la politique itérative (J-P. Olivier de Sardan, 2008) et des approches spécifiques développées dans l'analyse des relations entre populations et compagnies minières (P-Y. Le Meur, 2015) et celles entre orpailleurs et communautés d'accueil (T. Grätz, 2004). Les données ont été produites par entretien et par observation.

Pour la collecte des données sur l'orpaillage, des échantillons de villages ont

été choisis de manière raisonnée selon l'importance de l'activité et des conflits fonciers. Les enquêtes ont eu lieu dans les communes de Misseni et de Fourou. En revanche, la collecte des données sur l'exploitation industrielle s'est exclusivement déroulée dans la commune de Fourou et autour des périmètres de la Société Minière de Syama (SOMISY). L'observation a également porté sur les modifications de l'environnement, les mouvements d'orpailleurs clandestins, les dispositifs sécuritaires à l'entrée des sites d'orpaillage et autour des enclos des périmètres miniers. Les données ont fait l'objet d'analyse thématique et de contenu des discours.

## **2- AGRICULTURE ET EXPLOITATION DE L'OR, DEUX SECTEURS DOMINANTS DE L'ECONOMIE LOCALE**

L'économie, dans les communes étudiées, repose sur l'agriculture et l'élevage. Les Sénoufo, qui constituent l'ethnie dominante, ont une identité de paysan puis qu'ils se faisaient appelés « Sinao » (homme de champ) (Y.F. Koné, 1989, p.236). La culture vivrière est constituée par le maïs, le mil, le riz. Le coton est la principale culture de rente. Elle bénéficie de l'encadrement de la Compagnie malienne de développement des textiles (CMDT). La plantation d'anacarde est aussi une filière d'opportunité.

L'élevage pratiqué par les Samogo et les Sénoufo est concentré sur la volaille. L'élevage des bovins et des caprins est également pratiqué.

Les activités agropastorales ont pour difficultés actuelles, la baisse du prix du coton. En outre, l'orpaillage s'intègre à la vie des populations, qui tendent à délaisser l'agriculture au profit de cette activité. La dégradation des sols et des pâturages, liée à l'exploitation industrielle de l'or dans la commune de Fourou et à l'orpaillage généralisé, est facteur de baisse de la production agricole. La cueillette du néré et du Karité est également une activité largement pratiquée dans les communes. Le commerce et l'artisanat sont d'autres activités exercées par les populations. Les foires hebdomadaires constituent un cadre pour le développement de ces activités.

## **3- L'EXPLOITATION DE L'OR ET LES ENJEUX FONCIERS A KADIOLO**

L'histoire de l'exploitation de l'or à Kadiolo comporte deux étapes : une première époque que la tradition orale et des sources primaires d'archéologie réfèrent à Kankou Moussa, souverain manding du 14<sup>ème</sup> siècle (ISH, 2008), et une période récente marquée à la fois par l'orpaillage itinérant et l'installation des compagnies multinationales. Une longue période de non-pratique de l'exploit-

tation d'or dans la zone sépare les deux périodes (14 et 21<sup>ème</sup> siècle). En effet, autant les travaux de terrain révèlent l'existence de puits séculaires d'orpaillage, autant plusieurs générations, parmi les populations locales, n'ont pas connu cette pratique. L'or était peu connu des Sénoufo du Folona et du Kaboïla. Il a certes souvent fait partie du patrimoine de certains lignages mais il n'a jamais exprimé la richesse de quelque groupe que ce soit. La quantité d'or possédée par les matrilineages ne dépasse pas en général quelques grammes d'or. De plus cet or est transmis selon la chaîne successorale dans le matrilineage.

L'or n'était donc pas une ressource exhibée. Beaucoup de Sénoufo de la zone de Kadiolo ont vu l'or pour la première fois avec des femmes peules qui l'utilisaient comme bijoux. A part les patrimoines lignagers, il n'y avait pas non plus de système d'appropriation individuelle de l'or. Cependant la pratique récente de l'orpaillage, qui remonte à moins de deux décennies, s'accompagne de l'apparition de nouvelles perceptions et de nouveaux modes d'appropriation de l'or. L'or devient une richesse et son exploitation intègre le système de production.

Mais le développement de l'orpaillage crée une pression sur les terres agricoles et suscite parfois des conflits entre orpailleurs et propriétaires de terre ou de champ. L'installation des compagnies se traduit par le même type de pression foncière à travers d'une part l'occupation de vastes domaines au titre de permis miniers et la dégradation de l'environnement.

## **2-1- L'EXPLOITATION INDUSTRIELLE DE L'OR**

L'installation des compagnies minières, encouragée par les réformes de la Banque mondiale, laisse peu de terres libres de titres miniers aux paysans et exploitants locaux. Ces titres sont perçus comme l'expression d'un « accaparement de terre » et une menace à l'artisanat minier et à l'agriculture. Des tensions, principalement liées à l'accès à la terre caractérisent finalement les relations entre l'artisanat et l'industrie minières (B. Engels, 2018 ; K. Werthmann, 2013 ; B. Rubbers, 2013 ; G. K. Byemba, 2012) d'une part et celles entre miniers et agriculteurs d'autre part.

L'exploitation industrielle de l'or commence à Kadiolo avec l'installation de la Société minière de Syama (SOMISY), pour un titre minier de 200,6 Km<sup>2</sup> dont la production débute à partir de 1990. Deux compagnies multinationales, Randgold (compagnie sud-africaine) et Resolute (compagnie australienne) se sont succédé dans l'exploitation du gisement de Syama. En outre, depuis l'installation de la SOMISY, de nombreux permis de recherche ont été délivrés aux mêmes opérateurs et à d'autres sociétés minières dans la zone de Kadiolo. La Société minière de Finkolo (SOMIFI) est le deuxième permis d'exploitation industriel dont dispose aujourd'hui la compagnie Resolute dans la commune de

Fourou en plus de la SOMISY. Cette mine en phase préparatoire en 2018, projetait de commencer l'exploitation en 2019.

L'installation des compagnies minières a entraîné une réduction drastique des espaces culturelles en particulier dans les villages de Syama et de Bananso, les plus à proximité de SOMISY. Les plaintes des populations de la zone sont structurées autour de l'accès à l'emploi dans les mines, le manque d'infrastructures et de projet de développement et ainsi que l'aliénation des terres d'orpillage au profit des compagnies minières.

### **3-2- L'EXPLOITATION ARTISANALE DE L'OR**

A quelques exceptions près, tous les sites d'orpillage dans le cercle de Kadiolo ont une histoire semblable liée à la prospection itinérante. Cette prospection ne suit que des indices d'or et n'implique pas les procédures administratives de création de site prescrites dans le code minier. De plus la prospection itinérante n'associe les pouvoirs locaux, chef de terre, chef de village et autorités communales, qu'après le creusage des premiers puits. Quand les orpailleurs itinérants arrivent sur une terre, quel qu'en soit le statut, des creusages de prospection, qui conduisent parfois à une ruée sur l'espace, ont lieu avant que ne soit amorcé un quelconque processus de négociation avec les titulaires coutumiers du droit de propriété foncière. Cette situation suscite des tensions au départ qui finissent parfois par se diluer dans la négociation à travers l'institution de systèmes de dividendes entre orpailleurs et propriétaires de terre.

La prospection itinérante est basée sur les méthodes traditionnelles et les procédés modernes (mécanisées). Dans le premier cas, ce sont des orpailleurs professionnels qui puisent dans leurs connaissances de la nature sur les indices d'or. Tous les premiers sites ont été créés à la suite de recherches guidées par ceux qui sont couramment appelés « géologues traditionnels ». Ces orpailleurs d'expérience communiquent peu sur les indices d'or qu'ils suivent et n'en dévoilent que les traits généraux : types d'arbre et types de roche. Leur travail est complété par un creusage de prospection. Il suffit que l'un des puits forés, à l'occasion, produise de l'or, peu importe la quantité, pour qu'une ruée sur le site soit ainsi provoquée. La première quantité d'or trouvée à Badalabougou, 0,70 g à travers la prospection alluvionnaire par plongée, avait poussé les orpailleurs au creusage et à la création d'un site qui devenait de plus en plus peuplé. Plus la quantité d'or trouvée est significative, plus la ruée est importante. Une première prise de 600g à Massiogo en 2006 avait fait, de ce 1<sup>er</sup> site de la commune de Misseni, un eldorado pour les orpailleurs du Mali et d'Afrique. Il a drainé une ruée inédite dans l'histoire de l'orpillage au Mali. Des estimations, selon les sources administratives locales, avaient fait état de 60.000 personnes et de 16 nationalités sur

le site.

La méthode moderne de prospection dans l'orpaillage est basée sur le recours à la technologie des détecteurs de métaux. Introduit au Mali dans les années 2012 et largement répandu de nos jours, l'usage des détecteurs de métaux dans la prospection donne un nouvel élan à l'activité d'orpaillage. Le recours à cette méthode de prospection a amené le développement d'un mode d'exploitation basé sur le creusage de surface. Ce mode de creusage appelé *Zambougou* ou *Karakara*, atteint une profondeur de 2 mètres au maximum. Sa multiplication révèle un développement de l'itinérance dans l'exploitation de l'or. En effet, les utilisateurs de détecteur ont tendance à prospecter et à creuser partout où ils espèrent trouver de l'or. Tout se passe selon la méthode du creusage systématique à la sonnerie de l'alarme du détecteur de métaux communément appelé « Appareil ». Dans les villages des zones aurifères, il est fréquent de voir un jeune, avec sac en bandoulière contenant un détecteur de métaux, prendre seul le chemin de la brousse, au coucher du soleil, pour des activités d'orpaillage. Des prospections et exploitations clandestines, dans les champs de culture, ont parfois lieu à travers ces activités, en marge de l'exploitation sur les sites. En effet sur les sites, on ne creuse pas où on veut. Quand une terre d'exploitation s'appauvrit, les orpailleurs demandent l'extension sur de nouveaux espaces dans la même zone. Dans le jargon des orpailleurs, ces espaces sont appelés « Dakun ». Elles sont autorisées par les *Tonbolomaw*. L'attribution des *Dakunw* révèle le caractère extensif de l'activité d'orpaillage.

Les sites ont des particularités liées le plus souvent à leurs positions spatiales ou à leur caractère parfois litigieux. Si tous les sites de Misseni ont la spécificité d'être situés aux abords du Bagoé et en communication avec les sites ivoiriens, à travers le mouvement permanent des orpailleurs, certains sites notamment à Fourou, à Outialy, à Dièou et à Tabacorni (commune de Fourou) sont relativement distants du fleuve. Cela définit un type de prospection à l'activité d'orpaillage sur ces sites. Le recours aux détecteurs de métaux, dans la prospection du minéral, est particulièrement développé dans la commune de Fourou. Le développement de *Zambougou* à Dièou, Ouatialy, Fourou (village chef lieu de commune) et Bananso s'explique par la relative distance des sites de ces villages avec le fleuve. Mais tous les orpailleurs de toutes les localités, même les plus proches de source d'eau, font recours de nos jours aux détecteurs de métaux qui deviennent sources de conflits fonciers.

#### **4- EXPLOITATION DE L'OR ET MUTATIONS DU SECTEUR AGRICOLE**

D'une économie essentiellement basée sur l'agriculture et ses activités connexes,

les zones aurifères de Kadiolo se retrouvent confrontées, depuis le développement de l'orpaillage et l'installation de la mine de Syama, à une problématique de cohabitation entre leur activité traditionnelle de production et le nouveau système basé sur l'extraction des ressources du sous-sol. La coexistence de l'exploitation minière avec l'agriculture revêt une double dimension de compétition et de complémentarité.

### **3-1- LA COMPÉTITION ENTRE L'EXPLOITATION DE L'OR ET L'AGRICULTURE**

L'exploitation minière et l'agriculture sont antithétiques à plusieurs niveaux. La compétition entre les deux activités se situe d'abord au niveau de l'occupation spatiale. L'exploitation industrielle à grande échelle est facteur de pression foncière sur les terres agricoles. Les villages de Syama et de Bananso dans la commune de Fourou se plaignent de l'accaparement de leurs terres agricoles au profit de la SOMISY. L'orpaillage itinérant se développe de manière particulière, mais avec les mêmes conséquences d'occupation des terres agricoles, y compris les espaces emblavés. L'usage des détecteurs de métaux a particulièrement contribué à l'envahissement des terres agricoles. Un élu communal se plaint :

« A cause des détecteurs, tu vas dans n'importe quel champ, tu vas trouver des trous. » (S. K., conseiller communal, entretien du 12 septembre 2017).

Ainsi, les conflits, liés à l'envahissement des champs par les orpailleurs, sont devenus récurrents dans la zone de Kadiolo. Les deux activités minières, industrielles et artisanales, ont également des impacts sur l'environnement, en termes de dégradation des sols, de la couverture végétale et de pollution des eaux. Mais à la différence de l'activité industrielle qui a lieu sur des espaces officiellement attribués et selon des contrats d'exploitation et de restauration de l'environnement, l'orpaillage se développe en dehors des normes définies par le code minier. Les sites d'orpaillage sont décrits par des spécialistes des mines comme « *des galeries rapprochées avec des monticules, ce qui donne un relief en cascade.* » (M. D., géologue, Direction régionale de la géologie et des mines (DRGM) de Sikasso, entretien du 06 septembre 2017). Ces terres, tant qu'elles ne sont pas restaurées, sont impropres à l'agriculture. Pourtant les initiatives sont peu visibles dans le domaine de la restauration des terres d'orpaillage. Selon la DRGM de Sikasso, à part la commune de Finkolo-Ganadougou dans le cercle de Sikasso, les initiatives de restauration des sites d'orpaillage n'ont fait des résultats dans aucune des communes de la région.

L'élevage, en tant qu'activité connexe à l'agriculture, est également affecté par la pratique de l'orpaillage. Pour certains paysans, la menace que représente l'or-

paillage pour l'élevage est plus importante que ce qu'il peut apporter à cette activité. Un notable de Fougélé explique cette menace :

*« Le bœuf de labour que tu achètes avec l'argent de l'or peut tomber dans le trou creusé à la recherche de l'or »* (H. B., Fougélé, entretien du 19 décembre 2015).

La pollution du Bagoé par les produits chimiques utilisés dans l'orpaillage alluvionnaire et dans le dragage est aussi un danger pour l'élevage et les ressources aquatiques.

Par ailleurs, la compétition entre les mines et l'agriculture se révèle à travers le manque de bras valides dans les champs et l'abandon progressif de certaines activités agricoles au profit de l'exploitation minière. Sur ce plan, c'est l'orpaillage qui constitue en particulier une menace, à travers le nombre élevé de bras valides qu'il attire. L'abandon de la culture du coton est parfois expliqué par l'afflux vers les sites d'orpaillage.

Si cet abandon peut s'expliquer par d'autres facteurs tels la baisse du prix du coton sur le marché mondial, l'excès de pouvoir de la société cotonnière et le phénomène de corruption, des explications techniques permettent de comprendre l'impact de l'orpaillage sur cette culture. Un technicien d'agriculture explique :

*« Tu peux semer le maïs au mois de septembre et ça peut te répondre. Mais cela n'est pas possible avec le coton. Il faut respecter les dates. C'est le 1<sup>er</sup> juin qui est recommandé pour le début des semailles du coton. La récolte a lieu d'octobre à Janvier, or en fin septembre déjà les jeunes vont sur les sites. A la commercialisation, les jeunes doivent participer aux opérations de pesée, de transport et de chargement dans les camions. Mais nous on a beaucoup de problèmes en ce moment. Les gens ne viennent pas, car tous sont partis à l'orpaillage. »* (E. D., agent CMDT, chef de ZPA, Fourou, entretien du 31 mars 2017).

## **4-2- COHABITATION ET ARTICULATION ENTRE L'EXPLOITATION DE L'OR ET L'AGRICULTURE**

L'exploitation minière et l'agriculture doivent être analysées dans la coexistence et dans la dynamique mutuelle. Différentes perspectives d'articulation peuvent être dégagées (R. Pijpers, 2014).

- La perspective d'un revenu d'appoint dans l'acquisition des moyens de subsistance

La pratique de l'exploitation minière est une stratégie de subsistance et un

moyen de sécuriser l'avenir pour des populations qui rencontrent des difficultés avec un type d'activité. Elle appartient donc à un processus de diversification des moyens de subsistance que R. Pijpers (2014, p.34) considère comme un phénomène régional et une norme en Afrique subsaharienne. En effet, très peu de personnes vivent d'une seule activité. Dans le contexte particulier de l'exploitation artisanale, l'activité minière apparaît d'abord comme une stratégie non-agricole de production des paysans. O. Sangaré (2016) définit l'orpaillage comme « un élément central du système d'activités des ménages agricoles, qui contribue à lutter contre la pauvreté » (2016, p.iii). Autrement dit, l'exploitation minière participe à la production des compléments de ressource pour les groupes domestiques ruraux des zones minières. C'est ce qui lui donnait, auparavant au Mali, un caractère saisonnier (C. Panella, 2007).

En outre, les ressources obtenues par l'orpaillage peuvent permettre de faire fonctionner les exploitations agricoles. Les investissements d'orpailleurs (achat de charrue, de tracteurs, d'intrants) révèlent l'apport de l'orpaillage au secteur agricole. Au regard de cette opportunité d'investissement dans l'agriculture, de nombreux chefs de famille finissent par intégrer l'orpaillage dans leur stratégie de production. Pour appuyer l'agriculture, sécuriser le stock de production agricole ou anticiper sur les conséquences alimentaires d'un mauvais hivernage, ils choisissent d'envoyer certains bras valides sur les sites. La stratégie consiste en ceci :

*« Pendant l'hivernage, tous les orpailleurs ne viennent pas. En tant que chef de famille, tu peux décider de maintenir un enfant au daman. Il peut contribuer à acheter les intrants. S'il est sérieux et qu'il ne contracte pas de « furukuruni » (mariage informel), il peut t'aider. Il peut acheter de l'herbicide et il peut payer des prestations agricoles » (Conseil de village de Lougouani, entretien du 21 mars 2017).*

L'exploitation industrielle de l'or offre également des possibilités d'investissement dans l'agriculture. Pour la main d'œuvre locale employée à la SOMISY, la mine est une importante source de revenu pour le financement de l'agriculture familiale. Certaines familles ont pu améliorer leur rendement agricole grâce à l'appui, qu'un membre employé à la mine, a pu leur apporter pour l'achat d'équipements et d'intrants.

L'exploitation de l'or, par cette possibilité d'acheter des intrants, des équipements et de financer des activités agricoles, participe à la réduction du crédit agricole et à une autonomisation vis-à-vis des structures qui accordent ces crédits. Pour les paysans qui font la culture du coton, les intrants sont donnés à crédit par la Compagnie malienne de développement des textiles (CMDT) qui

joue un rôle de premier ordre en matière d'assistance technique, de crédit agricole pour l'achat d'équipements, d'approvisionnement en matériels et intrants, de santé animale, de construction de piste et de gestion de ressources naturelles (M. Dufumier et S. Bainville, 2006). Le désir d'acquérir de l'équipement a été la première source de motivation pour nombre de paysans d'aller vers le coton. Si avec l'argent de l'or ces paysans peuvent avoir de l'équipement et des intrants, ils ne se sentent plus obligés de cultiver le coton.

- La question foncière au cœur de la cohabitation

Pour ce qui est de la terre, la pression foncière et les conflits fonciers constituent une dimension importante de la cohabitation entre l'exploitation minière et l'agriculture. L'extraction à grande échelle conduit, en particulier, à l'attribution de larges bandes de terre à l'activité minière, au détriment des espaces agricoles. Mais cela n'arrive pas seulement qu'avec l'exploitation à grande échelle. L'exploitation minière, même à petite échelle, consomme aussi de grands espaces de terre. Il en est de même pour les formes d'agriculture extensive. Du point de vue de l'utilisation du sol, R. Pijpers (2014) distingue trois lignes de cohabitation.

- L'intégration historique

L'interconnexion historique entre l'agriculture et l'exploitation minière est caractérisée par la cohabitation et l'alternance spatiale entre les deux domaines d'activité. Les anciennes traces de l'exploitation séculaire d'or à Kadiolo, le long du Bagoé révèlent une coexistence historique de l'orpaillage et de l'agriculture. Il existe une détermination spatiale de l'activité. Elle avait lieu aux abords du Bagoé et du Banifing. Mais la dynamique actuelle fait que l'exploitation suit et va en même temps au-delà des limites spatiales historiquement déterminées pour l'activité.

- L'intégration spatiale et horizontale

Quant à l'interconnexion horizontale, elle est marquée d'une part par les emprunts de terre par certains agriculteurs aux exploitants miniers et d'autre part par la contestation des concessions minières comme espaces clos. Ces réalités observées par R. Pijpers (2014) en zone diamantifère de l'Afrique du Sud sont descriptibles sous une autre forme dans certaines zones du Mali. La pratique actuelle de l'orpaillage à Kadiolo fait cas de contrats entre utilisateurs de détecteurs et propriétaires de terres pour l'exploitation de *zambougou* sur leurs terres agricoles. La mise en œuvre de ces contrats fournit aux agriculteurs une source de revenus supplémentaire et parfois nécessaire.

Par ailleurs, dans le cas de l'exploitation industrielle, où l'espace attribué peut

empiéter sur les terres de culture, il y a des compensations qui ont lieu selon le code domanial.

Mais outre ces compensations, certaines entreprises permettent aux paysans de continuer l'activité agricole sur leur concession, bien que cela dépende généralement du type de cultures. L'agriculture à long terme peut être exclue de ces négociations. Il est plus aisé de faire une concession à la culture du maïs, qui ne dure par exemple que 3 mois, que d'autoriser de l'arboriculture qui prendra des années. Cette situation examinée au Ghana par R. Pijpers (2014) ne trouve pas d'équivalence dans la zone de Kadiolo. Les champs ayant fait l'objet d'indemnisation sont dans les enclos de la mine.

En outre, dans le cadre de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE), des grandes sociétés minières peuvent lancer des activités agricoles, autrement dit des projets, mais en dehors de leur domaine. De tels appuis à l'agriculture, dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises, sont une dimension de l'interconnexion horizontale entre l'agriculture et l'exploitation minière. Sur ce plan, la SOMISY a financé des projets portant sur de nouvelles variétés culturales et le maraîchage dans la commune de Fourou.

#### - L'intégration verticale

Pour ce qui est de l'intégration verticale, elle constitue une dimension peu explorée des relations entre l'agriculture et les mines. Elle est fonction des types d'exploitation, des politiques foncières et du prix de l'or.

Pour R. Pijpers (2014), le type d'exploitation minière et agricole influe de toute évidence sur la coexistence des mines et de l'agriculture. Dans le cas des mines industrielles, l'exploitation à ciel ouvert et l'activité souterraine impactent différemment sur les rapports avec l'agriculture. Il en est de même pour les types d'agriculture, intensif ou extensif, qui impactent différemment sur la cohabitation de cette activité avec les espaces miniers.

La variété des systèmes dans lesquels les terres sont appropriées constituent un autre élément important de l'intégration verticale entre l'agriculture et l'activité minière. Les questions foncières peuvent être ouvertes à la négociation comme le prévoient les codes, domanial et minier, du Mali. Mais ces négociations sont influencées par les politiques économiques internationales inscrites en filigranes dans les mêmes codes. Au Mali, par exemple, l'article 43 du code domanial en vigueur affirme que « les droits coutumiers exercés collectivement ou individuellement sur les terres non immatriculées sont confirmés ». Mais la raison d'utilité publique inscrite dans le même, en dépit du droit coutumier, peut être un facteur d'expropriation par l'État au profit d'une compagnie minière ou d'un

autre projet dit de développement. Les négociations de terre sont donc fonction de la priorisation qu'on fait de ces projets ou de l'agriculture.

Par ailleurs la croissance du prix de la ressource minière exploitée, qui amène une augmentation des activités d'extraction, est un élément déterminant de la relation verticale entre l'agriculture et les ressources minières. Dans le cas de l'orpaillage, la multiplication des sites en violation des prescriptions du code minier s'explique par la hausse du prix de l'or dans le marché mondial. Cette forme itinérante dans l'extraction artisanale redéfinit les rapports entre l'agriculture et les mines.

- L'attribution de valeur comme dimension de cohabitation

La troisième perspective sur l'analyse des relations entre l'agriculture et l'exploitation de l'or concerne l'attribution des valeurs, autrement dit les perceptions que les populations se font des deux activités. Il s'agit du sens et de la valeur qu'elles attribuent à ces activités. Pour R. Pijpers (2014), l'une des manières d'examiner les qualités sociales ou morales données à certains produits ou activités est de chercher à comprendre, comment les personnes en parlent. Concernant l'orpaillage par exemple, le discours, dans la zone de Kadiolo, est ambivalent sur cette pratique extractive. Pendant qu'on estime, d'une part, que c'est une opportunité économique, on pense, d'autre part, qu'elle constitue une menace réelle pour les terres agricoles et un facteur de déprévation des mœurs. En outre, quelques paysans, bien que fortement engagés dans l'orpaillage, ont la conscience que l'or est une ressource épuisable. « Nous cultivons le maïs, le coton et nous avons un peu de profit. L'orpaillage nous aide aussi à avoir de l'engrais pour nos champs. Nous vivons de l'agriculture ici. L'or est venu récemment et ça va finir » (S. B., chef *Tonboloma*, site de Tabacorni, entretien du 19 décembre 2015). Cette conscience de l'épuisement immanent participe à la cohabitation de l'agriculture et de l'orpaillage. Beaucoup de paysans préfèrent mener l'orpaillage comme activité secondaire que d'abandonner l'agriculture au profit de ce qu'ils considèrent comme temporaire.

Mais l'attribution de valeur sur les rapports entre agriculture et l'activité minière, au-delà des perceptions des populations, peut être un élément des politiques des institutions financières internationales. Les politiques de la Banque mondiale, dans le secteur aurifère et cotonnier, ont donné la priorité au secteur aurifère comme un moyen de lutte contre la pauvreté. Cependant pour B. Campbell, B. Gisèle. et N. V. Coulibaly (2007), il s'agit d'une erreur d'approche car en termes de comparaison, bien que l'exploitation de l'or ait des revenus d'exportation plus importants que le coton, cette culture de rente assure plus de retombées, en termes de bénéfice pour les populations. La filière cotonnière selon B. Cam-

pbell, B. Gisèle. et N. V. Coulibaly (2007) participerait beaucoup plus à assurer la sécurité alimentaire et à consolider d'autres sphères de l'économie nationale.

Cette critique des institutions financières internationales a l'intérêt d'attirer l'attention sur les limites des méga-politiques et la dynamique que peuvent prendre les rapports entre mines et agricultures selon les politiques définies.

## **5- LES COULOIRS ET L'INTERDICTION TEMPORAIRE D'ORPAILLAGE, DEUX MESURES POUR FACILITER LA COHABITATION ENTRE MINES ET AGRICULTURE AU MALI**

L'une des premières mesures de formalisation de l'orpaillage au Mali est la création des couloirs. Les couloirs d'orpaillage désignent, selon le code minier de 2012, des bandes de terrain réservées à l'orpaillage traditionnel par l'administration des mines sur une durée déterminée (article 1.). L'usage de ce terme est une évolution de celui de « champ d'orpaillage ». Quelques couloirs d'orpaillage ont été créés en République du Mali depuis les années 1999, 2006, 2012 et 2014 (M. Kéita, 2017, p.13). L'attribution de ces couloirs devait faciliter la cohabitation entre l'orpaillage et l'agriculture, les orpailleurs étant supposés travailler sur ces espaces dédiés à leurs activités. Mais l'opérationnalisation des couloirs, conformément aux règles d'exploitation prescrites dans le code minier, reste encore un défi à relever. Les orpailleurs estiment que la politique des couloirs est une stratégie de l'Etat visant à les confiner dans des espaces pauvres en or, les plus riches ayant été déjà attribués aux compagnies minières.

Par ailleurs, l'interdiction temporaire de l'orpaillage, depuis 2014, se définit comme une politique de l'Etat qui vise à mieux faire cohabiter cette activité séculaire avec l'agriculture. Elle doit se traduire par la fermeture des sites d'orpaillage en début d'hivernage. Un premier décret signé dans ce sens en juin 2014 avait fixé du 15 mai au 30 octobre, la période de suspension de l'activité d'orpaillage. Mais suite au forum sur l'orpaillage, un nouveau décret signé en juillet 2015, soit une année plus tard, réduit la suspension de deux mois en la fixant pour la période allant du 15 juin au 30 septembre. Cette révision de règle était une demande de la fédération des orpailleurs. Si l'Etat est dans la logique de considérer l'orpaillage comme un danger qui menace l'agriculture, la société civile des orpailleurs l'envisage désormais comme une profession. De nombreux acteurs vivent à temps plein de cette activité. Depuis des décennies, ils sont devenus des professionnels du secteur artisanal et se déplacent de sites en sites ainsi que de pays en pays. Suspendre l'activité, c'est envoyer ceux-ci en « chômage forcé ». C'est pourquoi ces acteurs ont souvent dénoncé la suspension comme « une décision unilatérale et arbitraire du gouvernement ».

## CONCLUSION

En zone minière, la terre apparaît comme une ressource à la fois négociée et disputée entre exploitants miniers et agriculteurs. L'activité minière, qu'elle soit industrielle ou artisanale, exerce une pression sur les terres agricoles.

Dans le cas de l'exploitation aurifère, la hausse du prix de l'or contribue fortement à la convoitise minière des terres, se traduisant par la multiplication des titres miniers et des sites d'orpaillage. Au nom de la raison d'utilité publique prescrite dans les codes minier et domanial, l'Etat attribue des terres agricoles aux compagnies minières. Cette justification formelle est le produit d'une politique globale des institutions financières internationales accordant la primauté au système de production basé sur les ressources extractives. Les paysans de la zone de Kadiolo qualifient la multiplication des permis, sur leurs espaces agricoles, d'« accaparement de terres ».

L'orpaillage itinérant produit les mêmes effets de pression foncière que l'exploitation industrielle de l'or. Mais ces effets auraient pu être atténués par les codes coutumiers basés sur la reconnaissance de l'autorité foncière et la prépondérance de ce statut dans la gestion des sites. Dans les codes coutumiers, l'autorité foncière veille au statut des terres et à leur vocation. Son rôle est déterminant dans le zonage de l'activité d'orpaillage. La terre en contexte de cohabitation entre l'orpaillage et l'agriculture doit faire l'objet de négociation et de dividende au profit du propriétaire foncier.

Mais les enjeux économiques de l'or sont tels aujourd'hui que rares sont des autorités foncières qui arrivent à faire respecter la vocation des terres. L'orpaillage itinérant se développe le plus souvent au mépris des règles traditionnelles de zonage. Aussi les négociations entre orpailleurs et propriétaires de terre et/ou de champs sont-elles parfois tendues, donnant lieu à des conflits fonciers aux épisodes judiciaires. Les conflits entre propriétaires de champ à Outialy et les orpailleurs clandestins ont conduit à des procédures judiciaires sur plusieurs années.

Les enjeux économiques constituent donc le déterminant majeur des dynamiques foncières en zone minière, qu'il s'agisse de « l'accaparement des terres », lié à la multiplication des permis miniers, ou des effets de l'orpaillage itinérant. Les politiques minières tentent de trouver la solution.

En raison de son statut de pays à vocation agropastorale et minier, le Mali a placé la cohabitation de l'agriculture et des mines au centre de ses politiques réglementaires. Les couloirs d'orpaillage apparaissent comme un moyen de faciliter cette cohabitation. Selon les promoteurs des politiques minières, les cou-

loirs pourraient réduire les conflits fonciers liés à la compétition entre mines et agriculture. L'arrêté interministériel portant mesure d'interdiction temporaire de l'orpaillage, pour la période hivernale, a été pris dans cette perspective. La suspension est apparue comme une solution au départ massif des bras valides pour les sites. Mais l'application de cette mesure est devenue un défi. Elle a pour limite de vouloir confiner l'orpaillage dans sa dimension historiquement saisonnière pendant que le secteur fait de plus en plus l'objet de professionnalisation de nombreux acteurs qui en ont fait une source unique de subsistance. C'est pourquoi, l'interdiction temporaire d'orpaillage fait face au non-respect et à la pression des représentants nationaux des orpailleurs qui exigent la prise en compte des nouvelles dynamiques de l'orpaillage. En attendant de réussir la formalisation de l'orpaillage, les effets conflictuels et environnementaux de la pression foncière induite par l'activité informelle suscitent un approfondissement des réflexions sur les dynamiques foncières en zone minière.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Byemba Gabriel Kamundala, 2012, *Exploitation minière industrielle et artisanale au Sud-Kivu, possibilité d'une cohabitation pacifique?* Anvers. IPIS.

Campbell Bonnie, Belem Gisèle et Coulibaly Nabe Vincent, 2007, *Réduction de la pauvreté en Afrique, selon quel agenda de développement ? Quelques leçons à tirer de la production du coton et de l'or au Mali et au Burkina Faso*, UQAM, Les Cahiers de la Chaire C.-A. Poissant-Collection Recherche n° 2007-01F.

Chambre des mines du Mali: [www.mines.gouv.ml/chambre-des-mines-du-mali-cmm](http://www.mines.gouv.ml/chambre-des-mines-du-mali-cmm)

Dufumier Marc et Bainville Sebastien, 2006, « Le développement agricole du Sud-Mali face au désengagement de l'État », *Afrique contemporaine*, 217, p. 121-133. Glaser Barney Galland, Strauss Anselm Léonard, 1999, *The discovery of grounded theory. Strategies for qualitative research*, New Brunswick (U.S.A.) and London (U.K.), Aldine transaction.

Grätz Tilo, 2004, « Les frontières de l'orpaillage en Afrique occidentale », *Autrepart*, 30, p. 135-150

Institut des Sciences Humaines (ISH), 2008, Etude environnementale du périmètre d'extension de la mine d'or de Syama (SOMISY), secteur de Finkolo, commune rurale de Fourou, cercle de Kadiolo, Rapport.

Kéita Mamadou, 2017, *Orpaillage et accès aux ressources naturelles et fon-*

*cières au Mali*, UQAM, Les cahiers du CIRDIS, collection recherche n° 2017-1.

Koné Yaouaga Félix, 1989, Dynamique de la segmentation lignagère, le cas des senoufo du Foulbé (Mali), Thèse de doctorat (arrêté du 5 juillet 1984) sous la direction de Terrey E., Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

Le Meur Pierre-Yves., 2015, « Anthropology and the mining arena in new Caledonia : Issues and positionalities », *Anthropological Forum*, 25 : 2, p. 405-427.

Levacher Claire, 2016, « Penser la ressource minière en Nouvelle-Calédonie. Souveraineté, développement et valeur des lieux », *Développement durable et territoires*, 3 : 7 en ligne le 21 décembre 2016, consulté le 01 septembre 2017 sur : URL : <http://developpementdurable.revues.org/11429>.

Mégret Quentin, 2008, « L'or « Mort ou vif ». L'orpaillage en pays lobi burkinabé », *Déjouer la mort en Afrique. Or, orphelins, fantômes, trophées et fétiches*, Paris, L'Harmattan

Olivier de Sardan Jean-Pierre., 2008, La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant.

Panella Cristiana, 2007, « L'éthique sociale du Damansén. Éducation familiale et orpaillage artisanal dans le Basidibé (Wasolon, Mali) », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 186 | 2007, mis en ligne le 31 mai 2007, consulté le 13 août 2014. URL : <http://etudesafricaines.revues.org/726>

Pijpers Robert., 2014, « Crops and carats : Exploring the interconnectedness of mining and agriculture in Sub-Saharan Africa », *Future, Elsevier*, 62, p. 32-39

Rubbers Benjamin., 2013, « Les sociétés africaines face aux investisseurs miniers », *Politique africaine*, 131, p. 5-25.

Sangaré Oumar, 2016, Rôle de l'orpaillage dans le système d'activités des ménages en milieu agricole : cas de la commune rurale de Gbomblora dans la région sud-est du Burkina Faso, mémoire de maîtrise sur mesure en développement rural intégré, Maître ès arts (M.A), Québec, Université Laval.